Les violences conjugales 1

Avec Géraldine COFFE & Alison DEMANGEON, psychologues

Les violences conjugales sont des violences perpétrées au sein du couple. Ces violences peuvent prendre des formes multiples : physiques, sexuelles, économiques et/ou psychologiques. Ainsi, une absence de blessure physique ne signifie pas une absence de violence. Nous définissons ici les différentes formes de violences.



Violence physique

Toute atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui, peu importe la raison énoncée par l'auteur.
Exemples : coup, blessure, gifle, action de pousser, secouer, etc.

Violence sexuelle

Tout acte d'ordre sexuel, non consenti par autrui.
Exemples : agression sexuelle, viol, voyeurisme, harcèlement sexuel, action de forcer à regarder du contenu pornographique, etc.

Violence économique

Tout acte de contrôle des ressources économiques d'autrui.
Exemples : privation d'argent, gestion exclusive de l'argent, contrôle des dépenses, etc.

Violence psychologique

Toute atteinte à l'intégrité psychique d'autrui.
Exemples : agression verbale, intimidation, isolation, humiliation, dévalorisation, contrôle, chantage, manipulation, minimisation, blâme, contrôle du contenu du téléphone, etc.

Si vous êtes victime

Vous êtes ou pensez être victime de violences conjugales ? Sachez tout d'abord qu'on vous croit. Les violences conjugales sont condamnables. Des associations existent et peuvent vous aider. Vous pouvez par exemple vous rapprocher du planning familial le plus proche de chez vous ou vous rendre sur ce compte instagram :

Pour aller plus loin : le compte instagram @faitsminisme

RAPTOR NEUROPSY

Contenu proposé par le Raptor Neuropsy ©

Les violences conjugales 2

Avec Géraldine COFFE & Alison DEMANGEON, psychologues

Les violences conjugales sont des violences perpétrées au sein du couple, majoritairement commises par des hommes à l'égard de femmes. De nombreuses idées reçues demeurent au sujet de ces violences. Tentons de les défaire.



Prévalence

En France, les victimes de violences conjugales sont à 87% des femmes. Elles représentent également 82 % des personnes tuées au sein du couple.
La très grande majorité des mis en cause pour violences conjugales sont des hommes de plus de 30 ans et de nationalité française.

"Elle n'a qu'à partir"

Facile à dire, alors qu'en réalité nombre de passages à l'acte (43%) ont lieu quand les victimes choisissent justement de partir. Encore trop peu protégées par la justice, les victimes de violences conjugales se sentent bien souvent coincées dans la relation d'emprise qui les unit avec l'agresseur.

"Elle n'a qu'à porter plainte"

Seule une victime sur 4 porte plainte. En cause, la crainte d'un mauvais accueil au commissariat, la peur de ne pas être cru·e, de revivre le trauma, que la situation s'aggrave, etc. Une autre réalité est le nombre de victime ayant porté plainte, sans conséquences pour l'auteur des violences (80% sont classées sans suite).

Si vous êtes victime

Vous êtes ou pensez être victime de violences conjugales ? Sachez tout d'abord qu'on vous croit. Les violences conjugales sont condamnables. Des associations existent et peuvent vous aider. Vous pouvez par exemple vous rapprocher du planning familial le plus proche de chez vous ou vous rendre sur ce site internet

Pour aller plus loin : www.violencequefaire.fr

RAPTOR NEUROPSY

Contenu proposé par le Raptor Neuropsy ©